



ALIMENTATION

Le concept de **l'alimentation durable** est basé sur une **alimentation diversifiée, équilibrée et accessible à tous**. Répondant aux besoins nutritionnels humains, cette alimentation est produite par des **modèles agricoles qui préservent l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité naturelle et domestique, tout comme le bien-être des animaux d'élevage**. Elle s'appuie aussi sur des modes de production agricole durables, préservant ainsi emplois agricoles, revenus équitables pour les producteurs et développement local.

COMMENT AGIR ?

Je privilégie les produits certifiés Agriculture biologique (AB) ou issus du commerce équitable afin de favoriser les modes de productions les plus respectueux de l'environnement et des conditions sociales.

L'objectif du commerce équitable est notamment d'assurer une plus juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés, et de garantir le respect des droits fondamentaux de la personne. L'agriculture biologique constitue quant à elle un mode de production

soucieux du respect des équilibres naturels (absence pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM...) dont les exigences sont définies dans la réglementation européenne sur l'agriculture biologique.

Je choisis les produits de saisons

Ils sont plus savoureux, moins chers, et ne nécessitent pas de longs transports ou de serres chauffantes, coûteux en énergie. En consommant en fonction des saisons, j'achète local et je soutiens donc un développement économique durable du territoire. Je participe aussi à la préservation de la biodiversité en

relançant la demande pour des variétés oubliées.

Je respecte l'équilibre alimentaire

Je suis les conseils du Plan National Nutrition Santé 2006 - 2010, qui recommande d'augmenter la consommation de fruits et légumes, ainsi que celle de féculents et légumineuses, et de diminuer les graisses. La lutte contre le cholestérol, l'obésité et les autres dérèglements liés à nos modes de vie constituent un objectif de santé publique mais aussi un enjeu financier, social et éducatif.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Tripler la part de l'agriculture biologique, pour atteindre 6 % de la surface agricole utile en 2010.
- Introduire au moins un repas par semaine issu de l'agriculture biologique dans les cantines publiques.
- Atteindre 20 % de produits bio dans la restauration collective d'ici 2012.



ACHATS COURANTS

Tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement. Tout produit a en effet besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté. Mais il est possible de limiter ces impacts en se souciant de l'origine des produits et de la façon dont ils sont fabriqués, en les utilisant mieux et en veillant à leur réutilisation ou à leur recyclage.

COMMENT AGIR ?

Je choisis les produits écolabellisés

Deux écolabels sont reconnus en France : l'écolabel français (marque NF Environnement) et l'écolabel européen. Les produits écolabellisés m'assurent la double garantie «qualité et environnement» ; ils minimisent leurs impacts sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie (fabrication, utilisation, fin de vie).

Pour mes achats quotidiens, j'opte pour le cabas

Un geste simple et symbolique : se

servir d'un cabas réutilisable plutôt que de sacs jetables. En quelques années, nous avons été nombreux à adopter ce petit geste... mais il reste encore plusieurs milliards de sacs jetables utilisés chaque année : alors généralisons l'utilisation de cabas, à la fois pratiques, réutilisables et moins polluants.

A chaque rayon, des produits plus écologiques

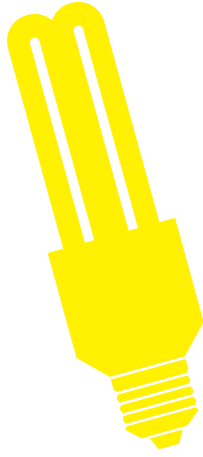
Entre deux produits comparables, je choisis celui qui présente le moins d'emballages.

Je privilégie les éco-recharges pour

les produits d'entretien, les produits d'hygiène ou les cosmétiques ainsi que certains produits alimentaires. Je choisis des produits rechargeables, réutilisables ou concentrés. Je m'oriente également vers les produits en vrac ou au détail. En fonction de ma consommation, je préfère les contenances les plus grandes, aux produits en dose unique ou en portion individuelle.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Rendre plus favorables les actes et achats éco-responsables
- Développer les écolabels



ÉNERGIE

Les équipements électriques de la maison consomment jusqu'au tiers de l'énergie utilisée par les ménages. C'est un poste important qu'il est facile de réduire : d'une part, lors de ses choix d'achat, d'autre part par ses comportements d'utilisation. L'électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle...) et l'éclairage peuvent être plus ou moins gourmands, de même pour le matériel hi-fi (chaîne, téléviseurs, magnétoscopes, ordinateurs), qui, mal choisis ou mal utilisés, peuvent se révéler sources de dépenses énergétiques inutiles et coûteuses.

COMMENT AGIR ?

Je sélectionne les produits les moins consommateurs en énergie

Avant d'acheter un lave-linge ou un réfrigérateur par exemple, je vérifie sa consommation avec l'aide de l'étiquette énergie qui classe les produits de A à G. Je choisis de préférence un équipement de catégorie A+ ou A++ qui me garantit une moindre consommation d'énergie.

Je ne laisse pas mes équipements en veille

Si je laisse ma télévision, mon magnétoscope, mon lecteur DVD ou encore ma chaîne Hi-Fi en veille, ils peuvent finir par consommer davantage en temps cumulés qu'allumés. Je pense à me procurer des multiprises munies d'un interrupteur qui me permet de brancher plusieurs appareils ensemble et de les éteindre tous en même temps.

Je remplace mes lampes à incandescence par des lampes basse consommation

Les lampes basse consommation consomment 4 à 5 fois moins et durent 6 à 10 fois plus longtemps que les ampoules classiques et les halogènes. Elles sont aussi porteuses d'une étiquette énergie, classées entre A et B tandis que les lampes classiques se situent entre E et G. Autre avantage, les lampes basse consommation sont en plus recyclables en quasi-totalité, ce qui permet d'économiser les matières premières et de préserver l'environnement.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Appliquer l'étiquette énergie à l'ensemble des produits gros consommateurs d'énergie
- Soutenir le retrait au niveau communautaire des ampoules à incandescence d'ici 2010



DÉCHETS

La quantité de nos déchets augmente : elle a doublé en quarante ans. Chacun de nous produit actuellement près de 350 kg de déchets par an.

Même si, depuis plus de 10 ans, nous avons appris progressivement à trier nos déchets, à séparer les matières aisément recyclables, il reste toujours des déchets qu'il faut incinérer ou stocker. Le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets ne diminueront pas plus significativement et que les normes de qualité environnementale et sanitaire des installations de traitement se durciront. De plus, dans de nombreux cas, les installations de traitement arrivent à saturation. Il est difficile de créer de nouvelles usines d'incinération et de nouveaux sites de stockage.

L'enjeu est donc aujourd'hui de réduire la quantité et la nocivité de nos déchets et ce sont nos choix au moment de l'achat d'un produit et la manière dont nous l'utilisons qui nous permettront d'atteindre en grande partie cet objectif.

COMMENT AGIR ?

Pour réduire mes déchets, je trie mes achats.

Je privilégie les produits sans emballages superflus, ceux qui ont une longue durée de vie et qui sont réparables, ceux qui sont concentrés ou réutilisables... Je choisis aussi les produits qui ont des impacts moindres sur l'environnement et qui me sont signalés par l'écolabel français (NF environnement) et l'écolabel européen.

J'utilise mieux pour jeter moins

Pour le papier par exemple, je limite ma consommation au bureau comme à la maison. J'utilise les justes doses pour les produits ménagers et je prends soin des biens que je possède et les répare pour allonger leur durée de vie.

Je prolonge la vie des objets

Avant de jeter un objet, je me demande si il est réparable ou réutilisable. Et je pense aussi à donner ce qui peut encore servir aux associations caritatives (Emmaüs, le réseau Envie,

ou aux Recycleries & Ressourceries), à mon entourage, aux bibliothèques et écoles, aux vide-greniers, dépôts-vente et sites Internet de ventes d'occasion.

Je jette mieux en triant

Je peux donner une seconde vie au déchet en respectant les consignes de tri. Je fais donc entrer dans mes habitudes la collecte sélective, qui permet de fournir aux industriels « recycleurs » des matières premières de qualité et d'augmenter la quantité de matières recyclées.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Engager un travail pour accroître la prévention (durée de vie, recyclabilité, réparabilité...) y compris pour les emballages
- Réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées
- Augmenter le recyclage



HABITAT

Le secteur du bâtiment représente en France 43 % de l'énergie totale consommée chaque année. Les pratiques et les choix de chacun ont un réel impact : économies d'eau et d'énergie, développement des énergies renouvelables, emploi de matériaux naturels, réduction de l'utilisation des produits contenant des composés organiques volatils ou des substances toxiques (aménagement, entretien...).

COMMENT AGIR ?

Je choisis mon logement

Que je sois locataire ou acheteur, le DPE (diagnostic de performance énergétique) me permet de mieux connaître mon logement. Réalisé par des professionnels certifiés, il me permet d'estimer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de mon logement, et de cibler les travaux les plus efficaces pour économiser l'énergie.

Je ventile mon logement et nettoie les bouches d'aération

La pollution de l'air à l'intérieur des logements peut être supérieure à celle présente à l'extérieur. J'utilise avec modération les produits d'entretien et autres aérosols, en respectant les dosages indiqués et aérant les pièces pendant et après le traitement. Autant de règles de

salubrité qui diminuent les allergènes et l'accumulation de substances nocives. Entretien son habitat, c'est aussi contribuer à maintenir un environnement sain.

J'isole mon logement

L'isolation thermique me permet à la fois de réduire mes consommations d'énergie de chauffage et de climatisation, et d'accroître mon confort. L'isolation est également bénéfique pour l'environnement car, en réduisant les consommations, elle permet de préserver les ressources énergétiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Lors de vos travaux, pensez aussi à améliorer l'isolation acoustique pour lutter contre le bruit, celui des autres et le vôtre.

Je mise sur les énergies renouvelables

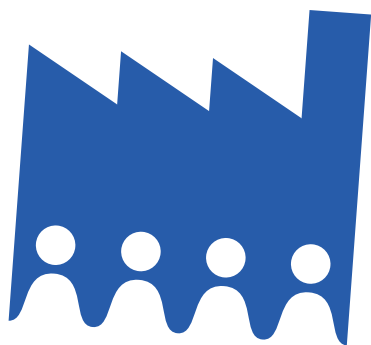
Bâtir ou aménager des maisons moins dépendantes des énergies fossiles, c'est possible : la pompe à chaleur, le chauffage à bois, les panneaux solaires,... sont autant

d'équipements disponibles aujourd'hui et qui s'avèrent des investissements rentables à terme. Ils réduisent les émissions de gaz à effet de serre mais aussi ma consommation et donc mes factures.

Que ce soit pour bâtir ou rénover mon logement, pour l'isoler ou l'équiper en énergies renouvelables, je me renseigne car des aides importantes existent : par exemple, l'éco-prêt à taux zéro ou le crédit d'impôt développement durable, qui peuvent être cumulables pendant les deux prochaines années.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Énergies renouvelables : développer les différentes filières (hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire) avec pour objectif plus de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020
- Généraliser en 2020 les logements neufs à énergie positive ou passive
- Améliorer la qualité de l'air intérieur : étiquetage obligatoire des matériaux de construction et de décoration sur leur contenu en polluants volatils



RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Dans votre entreprise (ou dans votre administration), vous pouvez aussi agir en faveur de l'environnement. Au-delà de leurs obligations réglementaires, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adopter une démarche de responsabilité sociétale, dite RSE. Il s'agit d'identifier les impacts sociaux et environnementaux de l'activité de l'entreprise et de mettre en œuvre des actions pour les éviter ou les limiter tout en assurant la compétitivité économique. Bien souvent, la RSE permet d'envisager le métier sous un nouveau regard et pourquoi pas d'innover et trouver de nouveaux marchés.

COMMENT AGIR ?

J'achète des écoproduits

Je demande au service achat de mon entreprise de commander à ses fournisseurs des produits plus respectueux de l'environnement. Quelques exemples : du matériel informatique performant mais économe en énergie, des lampes basse consommation, un mobilier de bureaux éco-conçu ou éco-labellisé, des produits d'entretien et de nettoyage ecolabellisés, des vêtements de travail issus de filière responsable, ou encore des voitures « propres » pour la flotte d'entreprises.

J'adopte les bonnes pratiques

Je discute avec mon encadrement pour faire évoluer les pratiques au travail, par exemple en organisant le co-voiturage dans l'entreprise ou en favorisant l'utilisation des transports en commun. D'autres initiatives peuvent être prises comme l'amélioration de la collecte sélective des déchets (poubelle spécifique pour recycler le papier, boîte pour collecter les piles, réceptacle pour collecter les toners d'encre) ou encore la préférence pour les visioconférences.

Je mobilise mon équipe

L'environnement et la solidarité sont de bons sujets pour donner de la cohésion

à mon équipe. La sensibilisation peut prendre des formes variées qui vont de l'information sur les écogestes, lesquels permettent au quotidien de faire des économies (imprimer en recto/verso, éteindre la lumière, etc.) jusqu'à l'organisation d'événements autour de l'installation d'un distributeur de boissons contenant des produits équitables et « bio » ou l'organisation d'un repas de Noël « équitable », de week-end d'entreprise éco-touristiques. Le comité d'entreprise peut jouer un rôle en faveur des bonnes pratiques dans l'entreprise.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Rendre plus favorables les actes et achats éco-responsables
- Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise ou de leurs établissements



TRANSPORTS

Les transports sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec plus du quart des volumes. Mais les résidus de combustion dégradent aussi notre santé : irritations du système respiratoire (oxydes d'azote), risques de cancers. Ajoutons à cela le bruit, puisque les transports terrestres sont responsables de **80 % des nuisances sonores** !

Au niveau collectif, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) vise à rendre compatibles besoins de déplacement et préservation de l'environnement et de la santé. Avec quelques axes majeurs : diminution du trafic routier, développement des alternatives, gestion des flux de marchandises. Mais tout cela doit s'accompagner de modifications des comportements individuels.

COMMENT AGIR ?

Je donne la priorité aux transports en commun pour nos déplacements, notamment en milieu urbain.

Les trajets en voiture en centre ville sont devenus un problème majeur : l'automobile n'est pas le mode de déplacement le plus efficace pour circuler en ville. Les transports en commun sont économiquement plus intéressants, le coût annuel d'une voiture particulière étant 20 fois supérieur à celui lié à l'utilisation des transports en commun. Écologiquement, la comparaison est sans appel : les autobus émettent 2 fois moins de CO₂ que la voiture tandis que le tramway, 100 % électrique, ne rejette aucun gaz dans l'atmosphère urbain et consomme 10 fois moins d'énergie qu'une voiture particulière.

Je privilégie les modes de déplacements doux

Par réflexe, nous choisissons souvent la voiture pour aller faire nos courses, même pour transporter des choses légères, et même si la distance est courte. Que ce soit pour aller faire mes achats ou pendant mes loisirs, je privilégie la marche ou le vélo, qui sont en plus bénéfiques pour ma santé.

Je conduis autrement

Quand je ne peux pas me passer de voiture, je mets en pratique les règles d'éco-conduite : une conduite souple, sans accélération brutale, et une utilisation minimale de la climatisation, permettent d'économiser jusqu'à 20% de carburant. Et surtout, je me déplace le plus possible à plusieurs : le covoiturage peut être idéal pour se rendre à des manifestations, ou pour les départs en vacances.

Je choisis un véhicule limitant son impact sur l'environnement

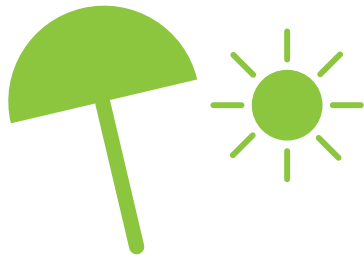
C'est un acte à la fois économe et citoyen qui contribue à l'effort collectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'étiquette « consommation et émissions de CO₂ », obligatoirement apposée sur le véhicule, renseigne sur les émissions de CO₂/km. Je bénéficie du bonus écologique si ma voiture n'émet pas plus de 130 g de CO₂/ km.

Je fais en sorte que mes enfants aussi se déplacent autrement

La majorité des enfants - de 60 à 80 % - vont à l'école accompagnés en voiture. Pour limiter ces petits trajets, association de parents, écoles, mairies et agglomérations ont lancé des Plans de déplacements d'établissement scolaire (PDES). De très nombreux établissements ont mis en place des autobus pédestres ou des vélobus : un groupe d'enfants, encadré par des parents bénévoles, se rend à l'école à pied ou à vélo !

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Diminution de 20 % des émissions de CO₂ dans le secteur des transports d'ici 12 ans
- Priorité au rail, aux transports en commun et aux voies navigables
- Lignes de bus et de tramway : 1500 km supplémentaires d'ici 10 ans
- Développement du co-voiturage et de l'auto-partage
- Définition d'un programme d'éco-conduite nationale
- Donner un avantage aux véhicules peu émetteurs de CO₂ avec un système de bonus/malus
- Lignes à Grande Vitesse : 2 000 km supplémentaires d'ici 2020
- Création d'autoroutes ferroviaires : 50 % du trafic camion de transit transféré d'ici 2020



TOURISME LOISIRS

Du fait de sa croissance rapide, le tourisme exerce des pressions croissantes sur les destinations et leur environnement naturel, culturel et socio-économique.

Le tourisme durable vise à respecter, préserver et contribuer à mettre en valeur les ressources naturelles, culturelles et sociales du territoire d'accueil.

Le tourisme équitable vise une juste rétribution des acteurs locaux, pour leur permettre de vivre dignement et de préserver le patrimoine culturel et naturel régional. Le voyageur responsable est au centre de cette démarche basée sur le partenariat, la transparence et une plus juste rémunération des services dont il bénéficie.

COMMENT AGIR ?

Je ne rapporte pas de plantes ou d'animaux

Il s'agit peut-être d'une espèce menacée et rapporter un souvenir de vacances peut contribuer à leur disparition. Je fais également attention à ne pas introduire lors de mon arrivée d'éléments végétaux ou animaux qui puissent constituer un danger pour la biodiversité locale.

Je respecte l'environnement en vacances comme à la maison

En randonnée, je prévois un sac-poubelle pour les déchets ; en bord de mer ou près d'une rivière, je ne jette rien dans l'eau. Autant d'attentions qui préservent les espaces naturels et les espèces qui y vivent. Des loisirs propres, avec un

minimum de motorisation, contribuent par ailleurs à lutter contre le changement climatique et respectent la biodiversité.

Je privilégie le train pour mes voyages longue distance

Sur de longues distances, le train est le champion de l'efficacité énergétique et environnementale. Quand je ne peux pas prendre le train et que je voyage en avion, je peux compenser mes émissions de CO₂ en soutenant financièrement des projets de lutte contre le changement climatique, portés par des associations ou des ONG.

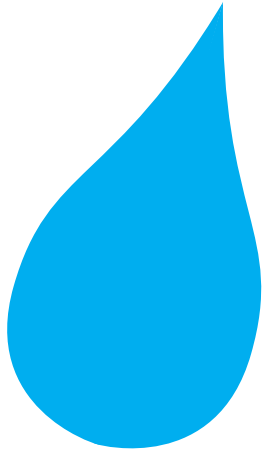
Je pratique le tourisme solidaire

À deux pas ou à l'autre bout du monde, pourquoi ne pas partir à la découverte

de régions peu touristiques mais riches en cultures et en traditions ? De plus en plus de réseaux proposent des séjours en milieu rural. Les revenus tirés de ces activités sont envisagés comme un complément de ressources, pour un mode d'accueil et d'échanges plus authentiques. Par ailleurs, faut-il encore le rappeler ? le respect de la dignité humaine reste un incontournable... continuez à lutter contre le tourisme sexuel et toutes autres formes d'avilissements de la personne humaine.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

- Doubler le réseau de lignes à grande vitesse
- Réduire et prévenir les polluants venant du continent



EAU

Si l'eau couvre 72 % de la surface de la terre, l'eau douce est une ressource rare. Elle représente en effet moins de 3 % de l'eau de la planète, dont seulement 0,3 % à 1 % est propre à la consommation humaine ! L'eau potable est une ressource rare que chacun d'entre nous peut économiser chaque jour par des gestes simples.

COMMENT AGIR ?

Je m'équipe pour économiser l'eau

Il existe des équipements et des appareils ménagers simples et peu coûteux permettant de réaliser d'importantes économies d'eau au quotidien. J'équipe mes robinets de réducteurs de débits, ce qui me fait économiser jusqu'à 40 % d'eau, et j'opte pour des systèmes de chasse d'eau à deux débits, me permettant de réduire le volume d'eau utilisé d'environ 15 litres par jour pour

un foyer de deux personnes. Je choisis les appareils électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle) en fonction de leur consommation d'eau et d'énergie.

Je fais la chasse aux fuites

Un écoulement goutte à goutte peut faire dépenser plus de 3 500 litres d'eau par an. Je fais réparer les robinets et chasses d'eau qui fuient et gaspillent plusieurs dizaines de litres par jour.

Je préfère les douches aux bains

La douche est plus tonique et hygiénique que les bains et ne consomme que de 50 à 80 litres d'eau contre 150 à 300 litres pour un bain. En prenant des douches plutôt que des bains, j'économise non seulement de l'eau mais aussi l'énergie qu'il faut pour la chauffer.

Mesures retenues à l'issue du Grenelle Environnement

· Lancer un programme de réduction de fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable

UNE NOUVELLE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE

LOGEMENT ECO PRÊT À TAUX ZÉRO

OBJECTIF

Faciliter le financement des travaux de rénovation thermique efficaces

COMMENT ?

Mise en place d'un éco-prêt à taux zéro pour le financement des travaux de rénovation lourde engendrant un certain niveau de réduction de la consommation en énergie du logement.

Pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, il faut soit mettre en œuvre un « bouquet de travaux », soit améliorer la performance énergétique globale de son logement. Les travaux concernant l'installation

d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie pourront également bénéficier du prêt à taux zéro.

Pour composer un « bouquet de travaux » éligible à l'éco-prêt à taux zéro, c'est-à-dire un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement, il faut faire réaliser par un professionnel des travaux dans au moins deux des catégories suivantes :

- Isolation performante de la toiture
- Isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- Isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- Installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

- **Bénéficiaires** : tout propriétaire, occupant ou bailleur, sans condition de ressources
- **Type de logement** : résidence principale construite avant le 1er janvier 1990
- **Montant** : jusqu'à 30 000 € par logement
- **Durée maximale** : 10 ans (pouvant être portée à 15 ans par la banque)
- Régime cumulable avec le crédit d'impôt sur le revenu « développement durable » (chaudière, isolation, pompe à chaleur, etc.), jusqu'en 2010 et sous conditions de ressources
- Régime lié aux seules opérations de rénovation lourde

Plus d'informations sur www.ademe.fr et www.developpement-durable.gouv.fr

AUTOMOBILE Pérenniser le dispositif de bonus-malus automobile

OBJECTIF

Inciter à l'acquisition de véhicules émettant peu de CO₂.

COMMENT ?

- Par la mise en place d'un système de bonus compris entre 200 € et 5 000 € applicable aux véhicules émettant au plus 130 g CO₂/km

- Par la mise en œuvre d'un système de malus compris entre 200 € et 2 600 € applicable aux véhicules émettant plus de 160 g CO₂/km
- Par l'octroi d'une prime à la casse de 300 € lorsque l'acquisition d'un véhicule

neuf éligible au bonus s'accompagne de la destruction d'un véhicule de plus de quinze ans
- Par l'instauration d'une taxe annuelle de 160 € applicable aux véhicules émettant plus de 250 g CO₂/km

Résultats

- . les ventes de véhicules émettant moins de 130 g CO₂/km ont progressé de 45 % sur l'année 2008 par rapport à 2007
- . les ventes de véhicules émettant plus de 160 g CO₂/km ont baissé de 42 % sur la même période